



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DU SUZON

PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 8 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit juin, à dix-huit heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de la Vallée du Suzon, légalement convoqué le 31 mai 2023, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame Patricia GOURMAND.

Membres titulaires présents : Thierry AVIET ; Jean-Michel BUGEON ; Christophe DEQUESNE (suppléant de Christophe BERNARD) ; Henri ECHARD ; Jean-René ESTIVALET ; Patricia GOURMAND ; Pascal MINARD ; Damien MODOT (suppléant de Christophe HEIN) ; Louis MIGNARD ; Rémy MORISOT ; Bruno MULLER ; Romuald PESSARD (suppléant de Nicolas SIMONET) ; Dominique PETITOT ; Gilles PHILIPPE ; Murielle SCHMITH.

Membres titulaires excusés :

Membres en exercice : 15
Membres présents : 15
Suffrages exprimés : 15

Ouverture du Comité syndical à 18h15 par Madame Patricia GOURMAND, Présidente du SIEAVS.

Désignation du secrétaire de séance

Le Comité syndical désigne Monsieur Gilles PHILIPPE en tant que secrétaire de séance selon l'article L 2121-15 du CGCT.

Ordre du jour

Madame la Présidente rappelle l'ordre du jour de la séance :

- Attribution du marché Rue des Ecoles à Messigny et Vantoux et demande de subvention
- Convention de rétrocession ZAE de Cestres
- Convention de rétrocession Les Prés de Cestres
- Devis renouvellement des équipements de télégestion du secteur Cresson
- Devis modélisation Messigny-et-Vantoux
- Contrôle d'assainissement collectif

Informations

- Point travaux en cours
- Procédure d'intégration
- Agenda du SIEAVS

1 / APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE COMITE SYNDICAL DU 10 MAI 2023

Suite à l'envoi du procès-verbal de la séance de Comité syndical du 10 mai 2023, Madame la Présidente propose au Comité de l'accepter s'il ne suscite aucune remarque.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le procès-verbal du 10 mai 2023.

053-2023/ ATTRIBUTION DU MARCHE RUE DES ECOLES A MESSIGNY ET VANTOUX ET DEMANDE DE SUBVENTION

Madame la Présidente informe le Comité que la Commission d'Appels d'Offres du groupement de commandes pour les travaux de réseaux d'alimentation en eau potable, de collecte des eaux usées et des eaux pluviales de la rue des Ecoles, de la RD 996 et de l'impasse des Marronniers à Messigny-et-Vantoux s'est réunie le vendredi 2 juin 2023 à 14h00 en mairie de Messigny-et-Vantoux. L'ordre du jour portait sur le choix d'un titulaire pour l'opération de travaux précitée.

Ce programme de travaux comprend les opérations suivantes :

Mission	Entité compétente adhérente
Travaux préparatoires et généraux	SIEAVS et Messigny-et-Vantoux
Reprise du réseau d'alimentation en eau potable	SIEAVS
Passage en eaux usées strictes du réseau d'assainissement	SIEAVS
Extension du réseau de collecte des eaux pluviales	Messigny-et-Vantoux
Création d'un réseau de collecte et d'un dispositif d'évacuation des eaux pluviales	Messigny-et-Vantoux

L'estimation réactualisée du marché se portait à hauteur de 336 650 € H.T.

Suite au travail de la commission et à la confirmation de l'offre de prix par la société DESERTOT, l'analyse des offres est présentée comme suit :

Candidat	JEAN ALLER	SNCTP	GUINOT	DESERTOT
Adresse	9 allée du Breuil 21490 Ruffey-lès-Echirey	10 rue du Docteur Quignard 21000 Dijon	En Vougeot 21910 Barges	5 rue en Clairvot 21000 Dijon
Candidature	Complète	Complète	Complète	Complète
Analyse Méthodologique (20 points pondéré à 40%)				
Note	14,56	20,00	13,20	18,45

Candidat	JEAN ALLER	SNCTP	GUINOT	DESERTOT
Analyse des Prix (20 points pondéré à 60%)				
Montant total de l'offre € HT	296 161,04	348 815,50	342 550,10	263 997,00
Part Messigny-et-Vantoux € HT	110 960,65	125 781,80	129 700,90	98 984,20
Part SIEAVS € HT	185 200,39	223 033,70	212 849,20	165 012,80
Note	17,83	15,14	15,41	20,00
Commentaire				Confirmation de prix faite par l'entreprise
Note finale	16,52	17,08	14,53	19,38

Le rapport d'analyse des offres complet est présenté en annexe de cette note.

Au regard des éléments présentés ci-dessus et suite à l'avis de la Commission du groupement, Madame la Présidente propose de retenir l'entreprise DESERTOT pour les travaux de réseaux d'alimentation en eau potable, de collecte des eaux usées de la rue des Ecoles, de la RD 996 et de l'impasse des Marronniers à Messigny-et-Vantoux.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise DESERTOT pour les travaux de réseaux d'alimentation en eau potable, de collecte des eaux usées de la rue des Ecoles, de la RD 996 et de l'impasse des Marronniers à Messigny-et-Vantoux présentée à hauteur de 263 997,00 € HT, soit 165 012,80 € HT pour le SIEAVS ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder aux opérations nécessaires au bon déroulement du marché dans le cadre du groupement de commandes, à la sollicitation des dossiers de subventions et à la passation d'avenants ou de modifications liées à ce contrat dans le cadre du groupement.

054-2023 / CONVENTION DE RETROCESSION ZAE DE CESTRES

Madame la Présidente expose au Comité que le réseau d'Eau Potable de la Zone d'Activités Economiques (ZAE) de Cestres à Saint-Martin-du-Mont n'a jamais fait l'objet d'une rétrocession malgré l'exploitation de ce réseau par le syndicat. Des échanges ont eu lieu avec la Communauté de Communes Forêt Seine et Suzon afin de régulariser la situation administrativement.

Les réseaux d'eau potable de la ZAE de Cestres se situent sur les parcelles ZY 77 et ZY 87.

Le chantier a été réceptionné sans réserve par la communauté de communes et le Dossier des Ouvrages Exécutés a été transmis au SIEAVS. Madame la Présidente propose au Comité de l'autoriser à signer la convention de rétrocession établie entre le SIEAVS et la Communauté de Communes Forêt Seine et Suzon, suite à une visite sur site du SIEAVS et de son délégataire validant cette opération.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la rétrocession des réseaux d'eau potable de la ZAE de Cestres à Saint-Martin-du-Mont, sur réception du Dossier des Ouvrages Exécutés conforme et suite à une visite du SIEAVS et de son délégataire validant cette opération ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de rétrocession ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la bonne application de cette délibération et notamment le lien avec le délégataire pour la bonne intégration des ouvrages.

055-2023 / CONVENTION DE RETROCESSION LES PRES DE CESTRES

Madame la Présidente rapporte au Comité que l'association « Les Prés de Cestres » l'a sollicité pour la reprise du réseau d'Eau Potable d'un lotissement de 5 compteurs à Cestres, Saint-Martin-du-Mont. Ce lotissement a été créé en 2005. La voirie de ce lotissement a fait l'objet d'une rétrocession à la commune de Saint-Martin-du-Mont.

La canalisation d'eau potable se situe donc sur le domaine public avec un compteur général en entrée de lotissement et des sous-compteurs pour chaque habitation. Ces sous-compteurs ne font pas l'objet d'une convention d'individualisation.

Ce réseau ne fait pas l'objet de fuite. Une seule fuite a été constatée suite au remplacement du compteur général et a été prise en charge par Suez Eau France.

Madame la Présidente propose au Comité de l'autoriser à signer la convention de rétrocession établie entre le SIEAVS et l'association « Les Prés de Cestres » sur remise d'un dossier de rétrocession complet avec des plans relevés par un géomètre et suite à une visite sur site du SIEAVS et de son délégataire validant cette opération.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la rétrocession des réseaux d'eau potable de l'association « Les Prés de Cestres » à Cestres, Saint-Martin-du-Mont, sur réception du Dossier des Ouvrages Exécutés conforme et suite à une visite du SIEAVS et de son délégataire validant cette opération ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de rétrocession ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la bonne application de cette délibération et notamment le lien avec le délégataire pour la bonne intégration des ouvrages.

056-2023 / DEVIS RENOUVELLEMENT DES EQUIPEMENTS DE TELEGESTION DU SECTEUR CRESSON

Madame la Présidente rappelle au Comité que les modes de transmissions des données sont en transition avec l'arrêt des lignes RTC et du GSM. Il convient de faire migrer les équipements de télégestion en conséquence. Un bilan des migrations de ces équipements a été présenté par Suez. Les équipements des sites suivants sont prioritaires à la migration. Les tarifs de migration avaient été négociés lors de la négociation du contrat de concession, via un bordereau de prix :

1. Station d'Ultrafiltration du Val-Courbe (Secteur du Cresson)
2. Réservoir de Bordes-Pillot (Secteur du Cresson)
3. Réservoir de Cinq Fonts (Secteur du Cresson)
4. Réservoir de Francheville (Secteur du Cresson)
5. Rechloration de Prairay (Secteur du Cresson)
6. Réservoir de Saussy (Secteur du Cresson)
7. Réservoir de Charmoy-lès-Blaisy (Secteur du Cresson)

Le réservoir de Saussy et le réservoir de Charmoy-lès-Blaisy devant faire l'objet de travaux, Madame la Présidente propose que cela soit fait lors de la réalisation des travaux.

Suez Eau France présente donc un devis pour la migration des équipements des 5 premiers sites à hauteur de 24 341,71 € HT. Madame la Présidente rappelle que le syndicat avait budgétisé 90 000 € HT sur 3 ans pour les équipements de télégestion et de sectorisation.

Madame la Présidente informe le Comité que les installations du secteur des Varennes-Blanches ont déjà fait l'objet de migration et que les équipements du secteur Valmy-Suzon / Basmont sont repris au titre du contrat.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de la société Suez Eau France à hauteur de 24 341,71 € HT pour la migration des équipements de télégestion présentés ci-dessus ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour sollicitation les subventions auxquelles cette opération peut prétendre ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la bonne application de cette délibération.

057-2023/ DEVIS MODELISATION MESSIGNY-ET-VANTOUX

Madame la Présidente expose au Comité Syndical qu'au regard des projections d'urbanisme de la commune de Messigny-et-Vantoux et de la complexité du réseau, notamment en termes d'étages de pression, il convient de réaliser une modélisation du réseau d'Eau Potable de la commune.

Un chiffrage est présenté par Suez à hauteur de 7 022,10 € HT.

Cette modélisation permettra de présenter le fonctionnement actuel du réseau et de projeter les travaux qui pourraient être nécessaire à la mise en place des projets d'urbanisme de la commune, notamment.

Madame la Présidente propose de solliciter les subventions auxquelles le syndicat peut prétendre et si tout ou partie de l'opération n'est pas éligible de passer de reliquat au fond de travaux du contrat de concession

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de la société Suez Eau France à hauteur de 7 022,10 € HT pour réaliser la modélisation du réseau d'Eau Potable de la commune de Messigny-et-Vantoux ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour sollicitation les subventions auxquelles cette opération peut prétendre ;
- **DECIDE** de passer la partie non-subventionnable de la modélisation dans le fond de travaux prévu au contrat de concession ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la bonne application de cette délibération.

058-2023 / CONTROLE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame la Présidente expose au Comité Syndical que le syndicat est de plus en plus sollicité en cas de vente des habitations afin de connaître la situation du raccordement à l'assainissement.

Le contrôle des installations d'assainissement collectif n'est pas obligatoire réglementairement, contrairement au contrôles des équipements d'assainissement non collectif. Chaque collectivité peut décider de le rendre obligatoire.

Ce contrôle permet de vérifier le bon raccordement des évacuations d'un bâtiment en cas de vente, pour les eaux usées mais également pour les eaux pluviales afin de vérifier leur non raccordement au réseau d'eaux usées. La mise en place d'une obligation de contrôle en cas de vente permettrait d'assurer à l'acheteur comme au syndicat de s'assurer du bon raccordement du bien. Le SIEAVS pourrait ainsi donner ses préconisations pour régulariser la situation.

Ce diagnostic permettrait d'appuyer la démarche de réduction des eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement.

Le contrôle des installations d'assainissement collectif fait l'objet d'un prix au règlement de service.

Au regard des éléments présentés ci-dessus, Madame la Présidente propose de mettre en place l'obligation de contrôle en cas de vente d'un bien à compter du 1^{er} septembre 2023. Cela permettra d'actualiser le règlement de service et d'informer la population de son évolution.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de rendre obligatoire le contrôle de bon raccordement des installations d'assainissement collectif en cas de vente d'un bien à compter du 1^{er} septembre 2023 ;
- **DECIDE** de modifier le règlement de service en conséquence ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la bonne application de cette délibération.

Informations diverses

Point travaux en cours

Madame la Présidente tient à faire un état des lieux des principales actions en cours du SIEAVS :

- Travaux de reprise de la canalisation d'eau potable de la rue des Ecoles, de la RD 996 et de l'Impasse des Marronniers et travaux de mise en séparatif du collecteur de l'Impasse des Marronniers à Messigny-et-Vantoux :
 - o Début des travaux : À compter de début juillet 2023
- Travaux de la tranche 4 du schéma directeur d'assainissement – Réparations ponctuelles pour diminution des eaux claires parasites sur Ruffey-lès-Echirey et Bellefond :
 - o Travaux terminés en attente des rapports d'inspections télévisées (ITV)
- Mission de maîtrise d'œuvre pour le programme de travaux 2023 (Réfection du réservoir de Saussy, reprise de la canalisation d'assainissement du Basmont à Ruffey-lès-Echirey et de celle de la rue du Moulin à Messigny-et-Vantoux) :
 - o Réunion de lancement de la mission a eu lieu avec le Cabinet Merlin : Objectifs de la mission définis
 - o Réunion de diagnostic des installations à programmer afin de préparer le dossier de consultation des entreprises
- Travaux sur le bypass de Prenoix :
 - o Lancement des travaux : Début juin 2023
- Travaux de mise en sécurité du poste de refoulement de la Corvée du Pont à Messigny-et-Vantoux :
 - o Lancement des travaux : Mardi 4 juillet 2023
- Travaux de vidange du réservoir de Charmoy-lès-Blaisy :
 - o Lancement des travaux en parallèle des travaux sur Charmoy-lès-Blaisy : Réception prévue pour fin juin 2023
- Schéma directeur d'alimentation en eau potable :
 - o Lancement de la consultation : Juillet 2023
- Etude multicritères sur le secteur Valmy-Suzon / Basmont :
 - o Rendu attendu pour fin juin 2023
- Problématique de l'Atrazine sur le secteur des Grandchamps à Messigny-et-Vantoux
 - o Résultats attendus fin juin 2023 pour une décision au Comité syndical de septembre 2023
- Mise en place de la télérelève sur le secteur Valmy-Suzon :
 - o 4^e trimestre 2023 / 1^{er} trimestre 2024

Procédure d'intégration

L'étude d'intégration des communes de Bligny-le-Sec, Champagny et Léry va débuter prochainement. Les différents dossiers de subventions ont été déposés.

Dans le cadre de la procédure d'intégration, une révision des statuts du SIEAVS sera nécessaire en fin d'année 2023. Pour ce faire, chaque collectivité membre du syndicat devra délibérer sur le sujet dans un délai de 3 mois maximum.

Etant donné les délais nécessaires à la tenue d'une étude complète pour l'intégration des communes, Madame la Présidente demande à chaque collectivité membre de prévoir une délibération au cours du mois de décembre afin de prévoir une intégration au 1^{er} janvier 2024, si tel est le choix des organes délibérants de chaque collectivité.

Agenda

- Rendez-vous avec la MICA / Bligny-Le-Sec / Champagne au sujet des interconnexions : Jeudi 8 juin 2023
- Comité syndical : Jeudi 8 juin 2023 à 18h15
- Congés Frédérique JULIAT : Du 7 au 16 juin inclus
- Intervention à l'extrascolaire d'Asnières-lès-Dijon sur l'eau : Mercredi 14 juin 2023 après-midi
- Rendez-vous à Saint-Seine-l'Abbaye (VEG / Compteurs...) : Vendredi 16 juin 2023
- Rendez-vous sur la TVA avec Suez : Vendredi 23 juin 2023
- Présentation du SIEAVS en conseil communautaire de la CCFSS : Mardi 4 juillet 2023
- Rencontre avec M. le Maire de Lamargelle : Jeudi 6 juillet 2023
- Réunion sur le diagnostic permanent : Vendredi 7 juillet 2023
- Réunion de présentation des RAD : Mercredi 12 juillet 2023

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidente interroge le Comité sur les éventuelles remarques ou questionnements qu'il souhaite relever.

Aucune remarque supplémentaire n'ayant été portée à la connaissance de Madame la Présidente, la séance est levée à 19h30.

Le secrétaire,
Gilles PHILIPPE


